

L'adhésion annuelle à l'ACC Sud-Ouest vous permet de bénéficier :

- De réponses personnalisées à des questions d'ordre général sur les règles de fonctionnement de la copropriété ou sur un problème que votre groupe rencontre en tant que copropriétaire,
- D'informations sur les nouvelles dispositions relatives à l'évolution des textes constituant le statut de la copropriété,
- De participer à des ateliers (en visioconférence et/ou en présentiel) sur les thèmes de la copropriété,
- D'accéder au site de l'ACC Sud-Ouest incluant l'ensemble de nos ressources.

Contact

Prénom, Nom :
Adresse :
Code postal, Ville :
Téléphone(s) :
Email :@.....

Nom de la copropriété :
Nombre de lots (appartements et commerces) :
Adresse :
Code postal, ville :
Nom du syndic :
Nom du gestionnaire :
Téléphone(s) :
Email :

Le montant de la cotisation s'élève à 255 € (tarif valable jusqu'au 30/11/2024) à compter du

L'adhésion est acquise pour une durée d'un an à compter de la date d'adhésion et se renouvellera par tacite reconduction après avoir reçu l'appel à cotisation, sauf résiliation de l'adhésion 30 jours avant l'échéance.

Vous pouvez joindre en annexe la liste des membres du groupe avec leurs coordonnées.

Signature :

ACC Sud-Ouest

Association de Copropriétaires et de Colotis du Sud-Ouest

Immeuble le France – Lot A 204 - 73 avenue du Château d'eau - 33700 MERIGNAC

contact@accsudouest.org

<http://accsudouest.org>

Préfecture de la Gironde le 9.10.1995-2/335 JO du 8.11.1995 SIRET 41186605600053

NOS ANTENNES

ACC Sud-Ouest
Antenne Midi-Pyrénées

06 33 38 01 31
midipy@accsudouest.org

ACC Sud-Ouest
Antenne Béarn et Hautes-Pyrénées

06 88 95 02 93
bearn@accsudouest.org

ACC Sud-Ouest
Antenne Côte Basque et Landes

06 82 73 85 30
cotebasque@accsudouest.org